

Sommaire de l'évaluation du PROGRAMME DE FINANCEMENT DU HARBOURFRONT CENTRE (2014-2015 à 2017-2018)

SURVOL

Le Programme de financement du Harbourfront Centre (PFHC) a été lancé en 2006 dans le but de fournir un financement opérationnel au Harbourfront Centre (HC). Le HC est un organisme culturel à but non lucratif qui offre des programmes artistiques, culturels, éducatifs et récréatifs de renommée internationale. Il est situé sur un emplacement de 10 acres dans le secteur riverain du centre-ville de Toronto.

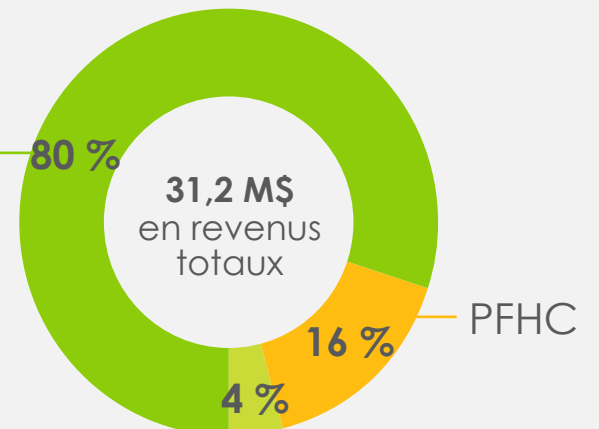
LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DU HARBOURFRONT CENTRE (PFHC)

Contribution de
5 M\$

Coûts opérationnels annuels.
Renforce la capacité du HC d'obtenir des fonds d'autres sources gouvernementales.
Donne au grand public un accès à des activités et programmes culturels, éducatifs et récréatifs.

PROVENANCE DES REVENUS DU HC

Autres sources de revenus combinés



Fonds d'autres programmes de PCH (approx.)

LES FONDS DU PFHC SONT ESSENTIELS POUR COUVRIR LES COÛTS OPÉRATIONNELS SUIVANTS

Salaires et avantages sociaux

Coûts d'exploitation des lieux



Immobilisations



Coûts administratifs

Commandites & marketing



PERTINENCE

Le PFHC répond à un besoin continu d'appuyer le HC. Il est en harmonie avec les principales responsabilités de PCH ainsi que les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral en matière d'arts et de culture.

HC EN CHIFFRES

17 M

de **visiteurs** annuels

4 200

événements par année

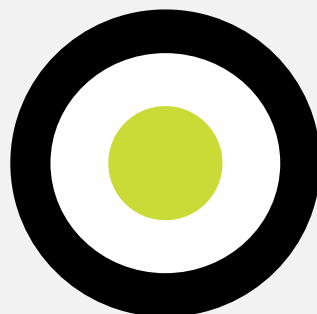
70 %

des activités annuelles sont **gratuites**

31,2 M\$

budget en 2017

CONSIDÉRATIONS DU PFHC



HC est incapable de conserver son infrastructure et de dispenser son niveau de programmation actuel avec les revenus à sa disposition, y compris la somme de 5 M\$ qu'il reçoit du PFHC.

L'analyse de rentabilisation du PFHC (2019-2024) prévoit qu'en tenant compte de l'inflation, la contribution du PFHC serait équivalente à :

**6,1 M\$
PAR ANNÉE**

RENDEMENT

Le HC ne pourrait pas fonctionner sans le PFHC.

11 M\$

Les revenus bruts supplémentaires que le HC aurait à produire pour remplacer les 5 M\$ en aide annuelle qu'il reçoit du PFHC.

Sans les fonds du PFHC, il y aurait une hausse des coûts pour la programmation, une baisse de l'effectif et une fermeture de certaines installations.

REVENUS COMMERCIAUX DU HC



Stationnement
3,27 M\$



La hausse des revenus du HC a été annulée par la hausse des coûts d'entretien des lieux et une baisse des dons et des commandites.



Marina
2,39 M\$

Économies de coûts du HC

- Élimination de 12 emplois et gel des salaires;
- Baisse des cotisations aux REER;
- Réduction des prestations d'invalidité de courte durée;
- Réduction des coûts d'assurance.



Camps
2,30 M\$

DÉFICIT

265 K\$ (2014) 2,4 M\$ (2017)

Principalement attribuable à la baisse des commandites et des dons et à la hausse des coûts d'entretien.

COÛTS D'INVESTISSEMENT DIFFÉRÉS

15 M\$* *Ne comprend pas les travaux d'entretien et les réparations qui porteraient le total à 17,5 M\$.

3,4 M\$ des 5 M\$ du PFHC sont consacrés à l'entretien.

CONTRIBUTION DU HC AU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Plus de 1 M\$ par année est consacré à l'embauche de plus de 1 000 artistes (souvent locaux);

Galleries, festivals, activités artistiques et culturelles, artistes en résidence, visites d'élèves, camps d'été et autres activités récréatives;

HC compte 120 employés temps plein, 170 employés temps partiel et 350 employés saisonniers, auxquels s'ajoutent plus de 800 bénévoles.



DIVERSITÉ

Les exigences en matière de **LO** stipulées dans les accords de contribution ont été respectées.

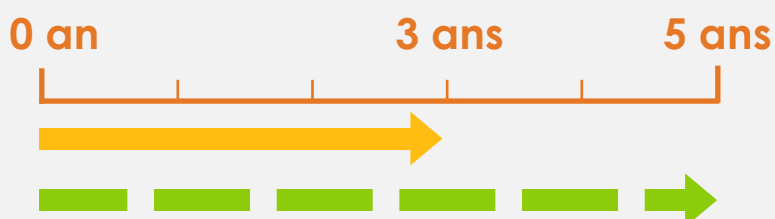


Les valeurs et principes de l'ACS+ sont inclus à la programmation du HC mais ils ne sont pas mesurés explicitement ou inclus dans des rapports.

EFFICACITÉ

Des ressources et des pratiques de gestion adéquates ont servi à exécuter le PFHC.

ACCROÎTRE LA DURÉE DE L'ACCORD DE CONTRIBUTION DU PFHC



Des entrevues ont révélé que la période de financement plus courte (trois ans) n'était pas aussi efficace que la plus longue période de cinq ans. Le processus de planification et de présentation des demandes exige un niveau d'effort élevé et sa fréquence détourne l'attention des autres responsabilités de gestion.

RECOMMANDATIONS

Le sous-ministre adjoint, Affaires culturelles devrait :

#1 Élaborer et mettre en œuvre un cadre de travail avec des données de références réalistes et rapportables pour le PFHC. Ce cadre servirait à mesurer et à suivre la stratégie de viabilité à long terme de l'organisme, dont le report de certains travaux d'entretien, ainsi qu'à éclairer les décisions futures de la haute direction.

#2 Élaborer des indicateurs d'ACS+ pour le PFHC et s'assurer que des données à cet effet soient recueillies, surveillées et en rendre compte de manière à éclairer les ajustements aux programmes et politiques.